

#### RÉGLEMENTATION NON HARMONISÉE AU NIVEAU EUROPÉEN

# APPAREILS DE BRONZAGE À RAYONNEMENTS ULTRAVIOLETS

## **DOMAINE COUVERT**

Les conditions de vente et de mise à disposition du public des appareils de bronzage par rayonnement équipés d'émetteurs ultraviolets, utilisés directement par le public ou mis à sa disposition.

### **RÉGLEMENTATION FRANÇAISE**

- ➤ <u>Décret n°2013-1261 du 27 décembre 2013</u> relatif à la vente et à la mise à disposition du public de certains appareils utilisant des rayonnements ultraviolets
- ➤ <u>Arrêté du 20 octobre 2014</u> relatif à la traçabilité des appareils de bronzage et fixant les modalités du contrôle de ces appareils et les conditions d'accréditation des organismes chargés du contrôle
- ➤ <u>Arrêté du 20 octobre 2014</u> relatif à l'information et aux avertissements destinés aux exploitants et aux utilisateurs d'appareils de bronzage

#### **CONTACTS**

## > ADMINISTRATIONS EN CHARGE DE LA RÉGLEMENTATION

- Ministère du travail :
  - DGS Bureau environnement extérieur et produits chimiques EA 1
- Ministère de l'économie et des finances :
  - DGCCRF Bureau des produits et prestations de santé 5B bureau-5b@dgccrf.finances.gouv.fr

#### ADMINISTRATION EN CHARGE DE LA SURVEILLANCE DU MARCHÉ

- Ministère de l'économie et des finances :
  - DGCCRF Bureau des produits et prestations de santé 5B bureau-5b@dgccrf.finances.gouv.fr

## > FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE

Syndicat National des professionnels du Bronzage en cabine (SNPBC) 14, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris Tél.: 01-42-65-99-77 – <a href="http://www.snpbc.org">http://www.snpbc.org</a>

# RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

■ Une fiche technique de la DGCCRF relative aux appareils de bronzage est disponible sur le lien : <a href="http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Bronzage-en-institut">http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Bronzage-en-institut</a>

Mise à jour : juillet 2017